

## Retour en franchise de TVA

---

Par SandyC

Bonjour,

Je suis en profession libérale non réglementée, assujetti à la TVA (régime du réel normal).

En raison d'un souci de santé ayant fortement impacté mon activité, mon CA s'est effondré très largement en dessous du seuil de franchise de TVA.

Aujourd'hui j'envisage de repasser en franchise de TVA mais je ne sais pas comment le faire, à part écrire aux impôts bien sûr. faut-il le faire par recommandé ? Y a t-il un formalisme ? A partir de quand est acté le changement de régime ?

A part le fait de ne plus déduire la TVA de mes dépenses pro, y a t-il un impact ? Je suppose bien sûr qu'à part cela, cela ne change rien à la comptabilité recettes/dépenses.

Merci de votre aide !